

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-06-92

Séance du 26 juin 2024

Objet : Affectation des résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	7	1

VOTE Majorité	Contre : 4
	Abstention : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian **BAUME** procuration à M.GRAZIANO-BAYLE, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.FOND-THURIAL, Mourad **ABADLI** procuration à M.CEGIELSKI, Sylvain **HILLE** procuration à A.OUATIZERGA, Marilyne **FOURNIER** procuration à C.MUCCIO, Claude **ROUX** procuration à J-Y CHAPELET, Pascale **BORDES** procuration à B.NASS

Conseillers municipaux absents : Catherine **HERBET**

Secrétaire de séance : Christine **MUCCIO**

Objet : Affectation des résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes

Considérant que notre assemblée doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 12 juin 2024,

Vu la balance générale du compte administratif, qui récapitule l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses réalisées au cours de l'année 2023 pour les budgets suivants :

Budget Principal :

Pour la section d'investissement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé d'investissement de l'exercice est un déficit de 3 702 903,88 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 6 537 539,83 € en recettes et 4 242 007,06 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à hauteur de 1 407 371,11 €.

Pour la section de fonctionnement et après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé de fonctionnement fin 2023, présente un excédent de 3 256 288,67 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté,
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement,
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement,
4. Par ailleurs, il est rappelé que par délibération n° 2022-11-140 du 16 novembre 2022, il a été décidé de procéder à l'apurement du compte 1069 sur 10 ans, à hauteur de 38 039,94 € par an, et ce dès 2023. Cette opération non budgétaire consiste ainsi à minorer la reprise du résultat d'investissement en 001 de cette somme. Pour 2023, la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement reporté étant négative (- 3 702 903,88 €), celui-ci se trouve augmenté de 38 039,94 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité – 4 votes contre (J-L MORELLI, B.NASS, L.MARQUES-ROUX, P.BORDES) – 4 abstentions (T.VINCENT, O.WIRY, G.SANCHEZ, J.JACKEL) :

- Affecte les résultats 2023 de la manière suivante :

- Déficit reporté en investissement (nature 001) : -3 740 943,82 € (soit -3 702 903,88 € augmenté de l'apurement du compte 1069 à hauteur de 38 039,94 €),
- Couverture du besoin de financement (affectation au 1068) : 1 407 371,11 €,
- Excédent reporté en fonctionnement (nature 002) : 1 848 917,56 €.

FONCTIONNEMENT

Résultat 2023 de la section de fonctionnement	2 897 141,48
Résultat de fonctionnement cumulé antérieur	359 147,19
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023	3 256 288,67

INVESTISSEMENT

Résultat 2023 de la section d'investissement	-1 840 155,79		
Déficit d'investissement cumulé antérieur	-1 862 748,09		
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023	-3 702 903,88	38 039,94	-3 740 943,82
RAR Dépenses	4 242 007,06		
RAR Recettes	6 537 539,83		
Soldes des RAR	2 295 532,77		
Besoins de financement 2023 (affectation au 1068)	1 407 371,11		
Excédent de fonctionnement restant à reporter sur 2024	1 848 917,56		

Budget annexe Caisse des Ecoles

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé fin 2023 est un excédent de 3 002,33 € (aucun restes à réaliser 2023).

Pour la section de fonctionnement, et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement fin 2023, est un excédent de 16 522,84 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté,
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement,
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité – 4 votes contre (J-L MORELLI, B.NASS, L.MARQUES-ROUX, P.BORDES) procuration à B.NASS), 4 abstentions (T.VINCENT, O.WIRY, G.SANCHEZ, J.JACKEL) :

- **Reprend** les résultats 2023 :

- en excédent reporté à la section d'investissement (nature 001) : 3 002,33 €,
- en excédent reporté à la section de fonctionnement (nature 002) : 16 522,84 €.

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2023 de la section de fonctionnement	-
Résultat de fonctionnement cumulé précédent	16 522,84
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023	16 522,84
INVESTISSEMENT	
Résultat 2023 de la section d'investissement	187,00
Excédent d'investissement cumulé précédent	2 815,33
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2023	3 002,33
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Soldes des RAR	0,00
Besoins de financement 2023 (affectation au 1068)	0,00
Excédent de fonctionnement restant à reporter sur 2024	16 522,84

Budget annexe Zone de Berret

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé fin 2023 est un déficit de -91 175.22 € (Aucun reste à réaliser 2023).

Pour la section de fonctionnement, et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement fin 2023, est un déficit de -14 981.86 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité – 4 votes contre (J-L MORELLI, B.NASS, L.MARQUES-ROUX, P.BORDES) procuration à B.NASS), 4 abstentions (T.VINCENT, O.WIRY, G.SANCHEZ, J.JACKEL) :

- Reprend les résultats 2023 :

- en déficit reporté de la section d'investissement (nature 001) :
- 91 175,22 €,
- en déficit reporté de la section de fonctionnement (nature 002) :
-14 981,86 €.

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2023 de la section de fonctionnement	-14 981,86
Résultat de fonctionnement cumulé précédent	0,00
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023	-14 981,86
INVESTISSEMENT	
Résultat 2023 de la section d'investissement	0,00
Excédent d'investissement cumulé précédent	-91 175,22
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2023	-91 175,22
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
Soldes des RAR	0,00
Besoins de financement 2023 (affectation au 1068)	0,00
Déficit de fonctionnement restant à reporter sur 2024	-14 981,86

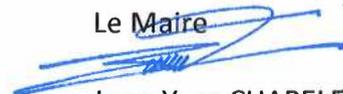
Budget annexe Syndicat Bagnols-Lussan

Etant donné que ce budget ne présente aucune écriture en 2023 et que les résultats cumulés en investissement et fonctionnement s'élèvent à 0 €, aucune reprise n'est à constater.

Le conseil municipal décide à la majorité – 4 votes contre (J-L MORELLI, B.NASS, L.MARQUES-ROUX, P.BORDES) procuration à B.NASS), 4 abstentions (T.VINCENT, O.WIRY, G.SANCHEZ, J.JACKEL) :

- d'acter que le Budget annexe Syndicat Bagnols-Lussan ne fera l'objet d'aucune reprise de résultat en 2024.

Le Maire



Jean-Yves CHAPELET



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024



ID : 030-213000284-20240626-2024_06_92-DE

